Réponse: La loi qui prévoit l'émission de billets de banque provinciaux ne s'applique pas aux Maritimes.

4° Question: La Banque de Montréal rembourse-t-elle les billets du Dominion en espèces aux différentes succursales et au siège social ou faut-il demander le paiement des billets au lieu où ils sont émis?

Réponse: Les billets provinciaux ne sont rachetables en espèces qu'à Montréal et Toronto

5° Question: La Banque de Montréal accorde-t-elle de l'intérêt sur les soldes au crédit du Dominion? Si oui, à quel taux annuel?

Réponse: Les soldes au crédit du gouvernement à la Banque de Montréal ne portent pas intérêt; le Receveur général les retire tous les jours.

6° Question: Quel taux d'intérêt la banque demande-t-elle pour les avances au nom du Dominion?

Réponse: Le taux d'intérêt sur les prêts accordés au gouvernement est fixé à certains intervalles par le gouvernement et la banque.

LOIS SUR LES MUNICIPALITÉS ET SUR L'ÉVALUATION

L'honorable M. Aikins demande si des exemplaires supplémentaires de ces lois ont

été imprimés et distribués, comme il y est stipulé. Sinon, pourquoi?

L'honorable M. Campbell répond que oui. Trois exemplaires en ont été envoyés à chaque municipalité et à chaque député en plus des deux cents exemplaires imprimés et distribués par le bureau du procureur général.

L'honorable M. Aikins dit qu'un de ses collègues et lui-même n'avaient pas reçu leur exemplaire.

L'honorable M. Bureau propose que le Sénat s'ajourne jusqu'au lundi suivant. Les sénateurs des basses provinces pourront voyager un peu et se familiariser avec la région.

L'honorable M. Tessier dit que si les sénateurs avaient fait part de leur intention d'ajourner il voterait en faveur, mais comme personne n'avait exprimé un tel vœu, à son avis, le Sénat devait continuer de siéger.

D'autres sénateurs expriment la même opinion et l'honorable M. Bureau retire sa motion.

La séance est levée.